

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
VILLE DE BERGHEIM



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 AVRIL 2018

Le neuf avril deux mille dix-huit à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie. La séance était présidée par Monsieur Pierre BIHL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur BIHL Pierre, Maire, Monsieur LEY Jean-Paul, Madame SCHNEIDER Elisabeth, Monsieur MEYER Daniel, Adjoint au Maire, Madame ROLLI Gabrielle, Messieurs HAAG René, HAAG Jean-Pierre, HALLER Jean-François, BOHN Christian, Mesdames ANTONI Sandrine, HALBOUT Sidonie, Messieurs PLATZ Frédéric, HALBEISEN Aurélien et Madame STAEHLY GOMES Rosalie, Conseillers Municipaux.

Absent excusé et représenté : néant.

Absents excusés et non représentés :

Madame MEDDAD Nadia, Monsieur THIRIAN Nicolas, Adjoint au maire, Mesdames HEIMBURGER Corinne, FREYBURGER Anne-Cécile et ERMEL Laura, Conseillères municipales.

Absent non excusé : néant.

Assistait à la réunion : Madame Valérie DEJONGHE, Secrétaire Générale.

Autre participante excusée :

Madame LE BERRE Dominique, trésorière.

---oooOooo---

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 03 avril 2018. Il salue cordialement l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2018
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2017 du budget principal de la ville
4. Subventions communales 2018
5. Aides humanitaires 2018
6. Fiscalité directe locale : Fixation du taux d'imposition 2018
7. Approbation du budget primitif de la ville 2018
8. Attribution du marché de travaux d'aménagement des chemins ruraux Hohlweg et Niederseefeldweg
9. Rapport des comptes rendus de commissions
10. Points divers - Communications

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2018

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le Maire déclare le procès-verbal définitivement adopté.

POINT 2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire de séance
- **NOMME** Madame Sandrine ANTONI, rédacteur des points divers

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 3. AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2017 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

VU l'instruction ministérielle M 14 sur la comptabilité des communes, des établissements publics communaux et intercommunaux

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :
- 493 129.12 € au compte 1068 « **Autres réserves** » repris en recettes budgétaires du budget primitif 2018

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 4. SUBVENTIONS COMMUNALES 2018

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la dissolution de l'Association La Page Envoyée début 2018 et **NOTE** le reversement à la Commune de la somme de 3 140.27 € correspondant au solde de clôture de tout compte
- **DECIDE** d'allouer pour l'exercice 2018 les subventions telles qu'établies dans le tableau ci-annexé
- en ce qui concerne l'attribution de subventions scolaires, **DECIDE** d'octroyer à chaque élève, domicilié à Bergheim, participant à un voyage ou à un séjour scolaire, une subvention communale à hauteur de 10€/jour avec nuitée(s)
- **PRECISE** que les critères d'attribution sont les suivants :
 - voyages ou séjours scolaires avec nuitées, organisés pendant le temps scolaire
 - subvention calculée sur la base du nombre de nuitées
 - versement de la subvention sur présentation d'une attestation de voyage ou de séjour délivrée par l'établissement scolaire
- **PRECISE** que les séjours en classe verte feront l'objet d'une instruction particulière
- **CHARGE** le Maire de procéder à l'instruction des demandes de subventions scolaires et exceptionnelles et à leur liquidation, étant précisé que les décisions prises feront l'objet d'une communication régulière au Conseil Municipal
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes à intervenir à cet effet
- **IMPUTE** la dépense aux articles 6574, 65738 et 657362 du budget où figure une ouverture de crédit suffisante

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 5. AIDES HUMANITAIRES 2018

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'allouer pour l'année 2018, les aides humanitaires suivantes :

ARTICLE	ORGANISMES	CA 2017 EN €	BP 2018 EN €
6574	ASSOCIATION AIDES	150,00	150,00
6574	ASSOCIATION ESPOIR	600,00	600,00
6574	ALSACEP (Sclérosés en plaque - AF SEP)	200,00	200,00
6574	EMMAUS CENTRE ALSACE	300,00	300,00
6574	Aide exceptionnelle au projet de rénovation du bâtiment d'habitation des Compagnons pour un coût de 2 260 000 €	300,00	0,00
6574	ASSOCIATION LIBRE	200,00	200,00
6574	ASSOCIATION BURKINA dite STE VERONIQUE	500,00	500,00
6574	ASSOCIATION SYNDICALE DES FAMILLES MONOPARENTALES (ASFMR)	100,00	100,00
6574	BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT-RHIN	250,00	250,00
6574	Aide exceptionnelle au projet d'agrandissement des locaux		300,00
6574	ECOLE ALSACIENNE DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES	150,00	150,00
6574	ENFANTS DE TCHERNOBYL	200,00	200,00
6574	LA CROIX BLEUE	200,00	200,00
6574	LA MANNE (en 2016 repas distribués/Bergheim = 323 €)	200,00	200,00
6574	LIGUE CONTRE LE CANCER	500,00	500,00
6574	RESTAURANTS DU COEUR DU HAUT-RHIN	200,00	200,00
6574	SEPIA	200,00	200,00
6574	SOCIETE DES AMIS DES AVEUGLES ET MALVOYANTS 68	150,00	150,00
6574	LES AMIS D'UN COIN DE L'INDE ET DU MONDE LACIM	350,00	350,00
6574	ELA (Association Européenne contre les Leucodystrophies)	150,00	150,00
6574	ASSOCIATION BAM BAM	200,00	200,00
6574	APAEI ST-ANDRE/CERNAY (Association des Parents et Amis des Enfants Inadaptés de l'Institut St-André)	200,00	200,00
		5 300,00	5 300,00

- IMPUTE la dépense à l'article 6574 du budget où figure une ouverture de crédit suffisante

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 6. FISCALITE DIRECTE LOCALE : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2018

VU la baisse réelle de la dotation forfaitaire de 18 308 € et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (D.C.R.T.P.) estimée à 40 653 € en recettes de fonctionnement, entre autres

**Sur proposition du Maire et avis favorable des Commissions Réunies le 26 mars 2018,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- DECIDE d'appliquer pour l'année 2018 une hausse des taux des contributions directes locales de 1%, établis comme suit :
 - Taxe d'Habitation : 13.11 % (PM 2017 : 12.98 %)
 - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 8.43 % (PM 2017 : 8.35 %)
 - Taxe Foncières sur les Propriétés Non Bâties : 36.77 % (PM 2017 : 36.41 %)

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 7. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE 2018

Préambule : les chiffres 2018 confirment une gestion rigoureuse de la commune qui maintient une bonne capacité d'autofinancement et permet de poursuivre les investissements sans recourir à l'emprunt. La section de fonctionnement 2018 s'équilibre à 2 643 140 € en baisse de 3 %, et en section d'investissement à 2 392 600 €, en baisse de 16,5 % par rapport au budget précédent.

Le résultat de la section de fonctionnement 2017 soit 493 129.12 € est affecté en totalité à la section d'investissement du budget 2018.

93

Dans la section de fonctionnement, la principale dépense demeure les frais de personnel pour 928 300 € soit 41 % des dépenses réelles. Les autres dépenses : charges à caractère général et autres charges sont en légère diminution. En recettes, la section de fonctionnement présente une diminution de 3 % liée principalement à la baisse de la dotation forfaitaire et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle de l'Etat.

Pour compenser le désengagement de l'Etat, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter de 1% les taux d'imposition qui passent à 13,11 % pour la T.H., 8,43 % pour la T.F.B. et 36,77 % pour la T.F.N.B.. Ces taux restent dans la moyenne basse des communes situées dans la même strate.

Dans la section d'investissement, les nouvelles dépenses d'équipement représentent 1 484 902 €. Elles concernent essentiellement : les études d'aménagement de la place du Dr Pierre Walter et de la voirie du faubourg Saint Pierre, les travaux de mise en conformité et sécurité des bâtiments communaux, la mise en place d'un nouveau système de vidéosurveillance (1^{ère} tranche), la réhabilitation de la voirie, du mur et le remplacement du réseau eau potable rue des Remparts Sud, la création d'un plateau multisports et l'aménagement de chemins ruraux.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif.

Les orientations budgétaires ont été étudiées par les Commissions Réunies lors de la séance du 26 mars 2018.

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de voter le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2018
- de voter un crédit de 55 000 € au titre des gratifications de Noël 2018 à imputer à l'article 6411 pour une somme de 50 000 € et à l'article 6413 pour un montant de 5 000 €
- de fixer l'enveloppe globale annuelle du régime indemnitaire à 65 000 €

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 8. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES CHEMINS RURAUX HOHLWEG ET NIEDERSEEFELDWEG

- VU la consultation des entreprises
- VU l'analyse des offres

Sur proposition du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer le marché de travaux d'aménagement des chemins ruraux Hohlweg et Niederseefeldweg à l'entreprise VOGEL TP à 67-Scherwiller pour la somme de 46 474,50 € TTC. Cette dépense est inscrite à l'article 23152 du budget primitif de la ville 2018

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

POINT 9. RAPPORT DES COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS

Sans objet.

POINT 10. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS

10.1 Dossiers d'urbanisme

Le rapport des dossiers d'urbanisme tel qu'établi en date du 05 avril 2018 et présenté par Monsieur Jean-Paul LEY est annexé au présent procès-verbal.

Il informe également le Conseil Municipal que le Gouvernement souhaite modifier l'action publique et dématérialiser davantage les démarches pour les usagers. Depuis octobre dernier, il a lancé le programme « Action Publique 2022 » dont l'objectif est de « bâtir un nouveau modèle de conduite des politiques publiques qui prenne en compte la révolution digitale et ses nouveaux usages ». Selon le Gouvernement, les demandes de permis de construire, les démarches d'urbanisme et leur instruction seront progressivement accessibles en ligne puis, dans leur totalité, le 31/12/2021. Le dépôt de permis de construire sera accessible en ligne dès novembre 2018. A suivre.

10.2 Procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du Pays de Ribeauvillé

Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 15 mars 2018, transmis en date 03 avril 2018.

10.3 Recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé

Le Conseil Municipal prend acte du recueil des actes administratifs pour la période du 08 août 2017 au 31 décembre 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé, transmis en date du 28 mars dernier et consultable en mairie.

10.4 Rapport d'activité et compte administratif 2017 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin

Le Conseil Municipal a été invité en date du 03 avril 2018 à consulter le rapport d'activité ainsi que le compte administratif 2017 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

Les principales décisions de l'année 2017 ont été les suivantes :

- renouvellement des instances décisionnelles du syndicat
- adhésion au syndicat de la Ville de Héisingue (pour une partie de son territoire)
- reversement aux communes de la redevance d'investissement R2
- travaux environnement 2017 au titre de l'article 8 du contrat de concession financés par Enedis
- déplacement d'ouvrages basse et moyenne tensions financé par le syndicat sur ses fonds propres
- conventions de co-financement de travaux 20 000 volts entre le syndicat et Enedis
- programme de mise en valeur des cabines hautes remarquables
- DSP gaz pour 2017 pour les communes de Niederentzen et Oberentzen
- convention entre le syndicat et Enedis pour l'accompagnement du programme de résorption des coupe-circuits principaux en toiture pour la période 2018-2020
- protocole entre le syndicat, Enedis, la ville de Mulhouse et M2A pour la modernisation des réseaux électriques de la ville de Mulhouse pour la période 2018-2020
- avenant n° 6 au contrat de concession avec Enedis et convention d'application de son article 8 pour la période 2018-2020
- adhésion du syndicat à l'Entente Grand Est.

10.5 Location de parkings rue des Chevaliers

VU la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 28 avril 2014 portant délégation au Maire, plus précisément l'alinéa 2, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans, à l'exception du fermage

VU la délibération n° 8 du Conseil Municipal du 18 décembre 2017 fixant les tarifs communaux 2018

VU la résiliation du bail de location du parking n° 4 rue des Chevaliers par Monsieur Fernand VONTRAT à compter du 1^{er} avril 2018

VU l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil prend acte qu'il a été procédé aux locations suivantes à compter du 1^{er} avril 2018 :

- de l'emplacement couvert n° 4 cité ci-dessus à Monsieur Roger STADLER (en lieu et place du parking n° 6)
- de l'emplacement non couvert n° 6 à Monsieur Adrien HAEMMERLIN.

10.6 Renouvellement de l'engagement à PEFC Grand Est

Le Conseil Municipal **PREND ACTE et APPROUVE** le renouvellement de l'engagement de la commune à la Certification de la Gestion Forestière Durable PEFC autorisant l'usage de la marque PEFC, pour une contribution de 392.28 € pour 5 ans (soit jusqu'au 31/12/2022).

10.7 Personnel communal

Le Conseil Municipal est informé de la démission de Monsieur Arnaud HAMM, du poste d'adjoint technique territorial, à effet du 1^{er} avril 2018.

10.8 Inéligibilité de la Commune à la DETR

VU la délibération n° 10.9 du 26/02/2018 portant sur une demande de subvention au titre de la DETR en cas d'éligibilité de la Commune à ce dispositif

Le Conseil Municipal prend acte que cette décision est nulle considérant que la Commune est inéligible à ce dispositif en 2018, selon notification des services de la Préfecture du Haut-Rhin par lettre du 16 mars 2018.

10.9 Attribution du marché de travaux de remplacement de la conduite eau potable de la rue des Remparts Sud

- VU la délibération n° 5 du Conseil Municipal du 28 avril 2014 portant délégation au Maire, plus précisément l'alinéa 1, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- VU l'analyse des offres
- VU la décision du Maire en date du 06 mars 2018 portant sur l'attribution du marché de travaux de remplacement de la conduite eau potable de la rue des Remparts Sud
- VU l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de l'attribution dudit marché de travaux à l'entreprise TP & Transport SCHMITT à 68-Rodern pour la somme de 49 795 € HT. Il prend note également que les travaux démarreront semaine 15 pour une durée de 2 mois.

10.10 Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'aménagement de la place du Dr Pierre Walter

- VU la présentation d'un pré-programme sommaire d'aménagement de la place du Dr Pierre Walter en réunion des Commissions Réunies le 26 février 2018
- VU la proposition de convention d'assistance à maître d'ouvrage telle qu'établie par l'ADAUHR-ATD de 68-Colmar

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** cette convention à établir entre l'ADAUHR-ATD de 68-Colmar et la Commune pour un montant de 10 626 € TTC, dépense inscrite à l'article 2031 du budget primitif de la ville 2018
- **PREND ACTE** que cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage porte sur :
 - * l'assistance au suivi des études d'adéquation programme-projet en phase d'Avant-Projet
 - * l'animation des réunions de mise au point du projet
 - * et l'analyse des documents remis par les maîtres d'œuvres, rédaction d'un rapport d'analyse à l'issue de la phase d'Avant-Projet (AVP) et d'Avant-Projet Définitif (APD)

et est décomposée en 3 phases comme suit :

- Phase 1 : programme d'aménagement : 8 semaines après la signature de la convention et la première réunion constituant l'engagement opérationnel des études
- Phase 2 : assistance au choix du concepteur, dans un délai de 15 jours après l'approbation du programme par le maître d'ouvrage et sa décision de poursuivre l'opération
- Phase 3 : suivi APS et APD, dont les dates de réunions sont fixées par le maître d'ouvrage

- **CHARGE** le Maire de la suite à y réserver et l'**AUTORISE** à signer ladite convention et tous actes y afférents

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.

10.11 Le point « Divers » est traité et rédigé comme suit par Madame Sandrine ANTONI :

- Beaucoup de cyclistes ne prennent pas la piste cyclable mais la voie normale route de Sélestat. Un traçage au sol permettrait de mieux visualiser l'entrée de celle-ci.
- Des travaux d'enrobé sont prévus entre les déchets verts et l'étang, un banc et un petit espace vert ne nécessitant pas trop d'entretien serait bien placé au lieu-dit Seefeld.
- A la question est-t-il prévu la mise en place d'un banc près du nouvel espace vert rue des Romains pour les personnes de l'EHPAD ? Il est répondu qu'une activité "peinture" du mobilier urbain est prévue dans le cadre de la journée citoyenne.
- Sur le toit du périscolaire, il a été constaté qu'une pique avec déco est brisée et menace de tomber.
- Dans le cadre du projet d'aménagement du parking du Pelzkappel, il serait plus judicieux de mettre des dalles (alvéolées avec gravillon) au lieu d'enrobé afin que l'eau puisse s'infiltrer.

- Concernant la rénovation du Pelzkappel, serait-t-il possible d'en faire une aire de jeux pour les enfants? Il conviendrait évidemment de sécuriser et de fixer les cailloux afin qu'il n'y ai plus de chutes.
- L'entretien du Isskaler est déplorable, il y a des herbes hautes, des papiers, mais cela n'appartient pas à la commune.
- Il est prévu une rénovation en pierre du mur "double" côté remparts sud, étant précisé que les Bâtiments de France ont été consultés à cet effet pour avis.
- Le coffret électrique du jardin public est renversé, peut-être faudrait-t-il le protéger.

10.12 Dates à retenir :

- 26/04/2018 à 19H30 : Soirée des lauréats du fleurissement et d'accueil des nouveaux habitants
- 03/05/2018 à 19H30 : Prochaine séance du Conseil Municipal
- 05/05/2018 de 8h à 11h30 et de 14h à 16h : Journée du Géranium à l'atelier municipal, lieudit Hexenplatz

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21 heures et 55 minutes.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 09 AVRIL 2018**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2018
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2017 du budget principal de la ville
4. Subventions communales 2018
5. Aides humanitaires 2018
6. Fiscalité directe locale : Fixation du taux d'imposition 2018
7. Approbation du budget primitif de la ville 2018
8. Attribution du marché de travaux d'aménagement des chemins ruraux Hohlweg et Niederseefeldweg
9. Rapport des comptes rendus de commissions
10. Points divers - Communications

NOM & PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
BIHL Pierre	Maire		
LEY Jean-Paul	1 ^{er} Adjoint		
SCHNEIDER Elisabeth	2 ^{ème} Adjointe		
MEYER Daniel	3 ^{ème} Adjoint		
MEDDAD Nadia	4 ^{ème} Adjointe	<i>Excusée</i>	
THIRIAN Nicolas	5 ^{ème} Adjoint	<i>Excusé</i>	
ROLLI Gabrielle	Conseillère Municipale		
HAAG René	Conseiller Municipal		
HAAG Jean-Pierre	Conseiller Municipal		
HALLER Jean-François	Conseiller Municipal		
BOHN Christian	Conseiller Municipal		
HEIMBURGER Corinne	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	
ANTONI Sandrine	Conseillère Municipale		
HALBOUT Sidonie	Conseillère Municipale		
PLATZ Frédéric	Conseiller Municipal		
FREYBURGER Anne-Cécile	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	
HALBEISEN Aurélien	Conseiller Municipal		
STAEHLY GOMES Rosalie	Conseillère Municipale		
ERMEL Laura	Conseillère Municipale	<i>Excusée</i>	

SUBVENTIONS 2018

SOCIÉTÉS LOCALES		CA 2017 EN €	BUDGET 2018 EN €
› Amicale des Sapeurs-Pompiers		400,00	400,00
› Subvention exceptionnelle de parrainage du SPV L. STADLER pour sa participation au championnat de France semi-marathon à Trélazé			100,00
› Accordéon Club	* 3 élèves x 10 mois x 15 €	750,00	450,00
› Société d'Histoire de Bergheim		1 600,00	1 600,00
› Œuvres Sociales du Personnel de la Ville de Bergheim		4 500,00	4 500,00
› Tennis Club S.T.L.C.	* 20 licenciés x 10 €	190,00	200,00
› Sports Réunis de Bergheim	* 51 licenciés x 10 €	470,00	510,00
› Subvention exceptionnelle pour la participation du club au Tournoi International en Autriche juin 2017		400,00	0,00
› Cercle St-Sébastien	* 95 licenciés x 10 €	890,00	950,00
› Judo-Club "KODOKAN"	* 13 licenciés x 10 €	90,00	130,00
› Tennis de table	* 85 licenciés x 10 €	1 150,00	850,00
› Moto-Club	* 22 licenciés x 10 €	120,00	220,00
› Roller-Club	* 20 licenciés x 10 €	170,00	200,00
› Comité des Fêtes	› Diverses fêtes et animations (dont 2 500 € pour l'organisation de concerts du Chemin des Crèches). Une avance de la subvention pourra être versée par manifestation à la demande du Comité des Fêtes et le solde après production des pièces justificatives de dépenses	16 250,00	17 600,00
	› Jumelage avec la Commune de Courthézon	2 500,00	4 000,00
	› Concerts organisés par la Ville	2 400,00	2 400,00
	› Slow Up (cotisation à l'association en 2018)	1 300,00	0,00
› Amicale des Donneurs de Sang de Bergheim		150,00	150,00
› Association "La Page Envolée" (dissolution en 2018)		2 000,00	0,00
› Subvention exceptionnelle pour le 20 ^{ème} anniversaire de la Bibliothèque le 17 juin 2017		1 000,00	0,00
› Syndicats Viticoles de Bergheim et de Ribeauvillé		2 420,00	3 000,00
ORGANISMES DIVERS			
› Ecole de Musique de St-Hippolyte	* 0 élève x 10 mois x 15 €	0,00	0,00
› Ecole de Musique "Les Ménétiers" de Ribeauvillé	* 11 élèves x 10 mois x 15 €	1 350,00	1 650,00
› Association Musique et Culture du Haut-Rhin		100,00	100,00
› Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace (subvention exceptionnelle)		400,00	0,00
› Aides humanitaires		5 300,00	5 300,00
› Subventions exceptionnelles (provision)			1 000,00
› Subvention exceptionnelle à l'association Les Fleurelles pour leur participation au 5 ^{ème} trophée des Roses des Andes Avril 2018		300,00	0,00
› Subventions scolaires		350,00	850,00
› Association des Jeunes S/Pompiers Ribeauvillé	* 1 élève x 50 €	50,00	50,00
› Aide à la rénovation des maisons anciennes		3 342,93	8 190,00
› Club Vosgien de St-Hippolyte		500,00	500,00
	Article 6574	TOTAL	
		50 442,93	54 900,00
› Association Foncière de Bergheim		3 100,00	3 100,00
› Association des Maires de 92 Fort-de-France (aide exceptionnelle aux victimes IRMA 2017)		2 000,00	0,00
	Article 65738	TOTAL	
		5 100,00	3 100,00
› C.C.A.S.	Article 657362	TOTAL	
		3 000,00	2 000,00
		TOTAL GENERAL	
		58 542,93	60 000,00

Accusé de réception en préfecture
068-216800284-20180409-2018-032-DE
Date de télétransmission : 12/04/2018
Date de réception préfecture : 12/04/2018